



## COMMENT UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE

- Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contactez la Fédération afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.

- Pour toute demande de déplacement, vous devez contacter la Fédération au moins 48 heures avant le déplacement.  
Pour toute demande de déplacement le lundi, la demande doit être formulée le jeudi précédent.

- La Fédération vous rappellera une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole.

- Au jour et à l'heure convenue, un conducteur bénévole vous prendra en charge chez vous et vous transportera à l'endroit souhaité. Le conducteur peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.

- A l'issue du déplacement, vous réglerez directement au conducteur votre participation de 0,16€ ou 0,32€ par kilomètre parcouru.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :

**Nicolas WEBER**  
Chargé de Missions  
Fédération Familles Rurales Moselle  
**Téléphone : 03 87 65 01 54**  
Mail : [mobilite-solidaire.mad-moselle@famillesrurales.org](mailto:mobilite-solidaire.mad-moselle@famillesrurales.org)



Un service coordonné par la Fédération  
Départementale Familles Rurales de Moselle  
Et la Communauté de Communes de  
**MAD & MOSELLE**



Familles Rurales  
Fédération Départementale  
Moselle  
5 rue des étangs  
57 420 Solgne  
Tél. : 03 87 65 47 54  
[fd.moselle@famillesrurales.org](mailto:fd.moselle@famillesrurales.org)  
[www.famillesrurales.org/moselle](http://www.famillesrurales.org/moselle)

Association loi 1908,  
membre de Familles  
Rurales, fédération  
nationale, reconnue  
d'utilité publique

Mise en page : Fédération nationale, F. Barthe - Fotolia.com - Juin 2017



**ENTRAIDE  
ET CONVIVIALITÉ**

Se rencontrer, échanger, être solidaire



**UNE AIDE AUX DEPLACEMENTS**

...  
**POUR LES HABITANTS,  
PAR LES HABITANTS DE**

**MAD & MOSELLE**

